

Orléans, mercredi 6 mai 2020

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Distribution d'aide alimentaire au profit d'étudiants de l'université d'Orléans

Depuis le début du confinement, certains étudiants ont perdu leur emploi ou leur stage, n'ont pas pu rejoindre leur domicile familial et se trouvent dans une situation de précarité.

La préfecture, le rectorat, en collaboration avec l'université et le CROUS ont organisé ce jour, une 3^è distribution collective de 250 colis d'aide alimentaire destinés aux étudiants du campus universitaire d'Orléans la Source. Cette 3^è distribution, de plus grande ampleur que les deux précédentes, s'ajoute aux 50 000 € d'aide versée par le CROUS et l'université sous forme de bons d'achat.

Elle a pu s'effectuer grâce au concours de la Banque Alimentaire et de la Croix-Rouge.

Il est prévu que de telles distributions aient lieu deux fois par semaine jusqu'à la mi-juin. C'est en effet à cette période que le versement d'une aide de 200 €, annoncée par le Premier Ministre il y a deux jours devant le Sénat, sera versée aux étudiants de moins de 25 ans, en situation précaire ou modeste, qui touchent l'APL, qui ont perdu leur travail ou leur stage.

Dans le Loiret, de façon générale, depuis le début de la crise sanitaire, l'État a considérablement renforcé les dispositifs en faveur des plus précaires, en matière d'aide alimentaire

- avec la distribution de chèques services d'un montant de 76 000 €,
- l'abondement à hauteur de 26 000 € du fonds d'urgence solidarité.

CONTACT PRESSE

Colette THEAS-DUHAMEL
Chargée des relations presse
Courriel : colette.theas-duhamel@loiret.gouv.fr
Tél. : 02 38 81 40 35 / 06 71 17 35 28